



Conditions Générales de Vente



1. COMMANDE - Les présentes conditions sont remises à tout client avant passation de commande. Le fait de passer commande vaut acceptation de ces conditions générales à l'exclusion de toutes autres dont les conditions du client. La commande est propre au client qui ne peut la céder. Les spécifications du client donnent lieu à une offre de HL D. Les commandes doivent être acceptées par HL D., après règlement de l'acompte s'il y a lieu. L'expédition vaut acceptation. Une commande ne peut être annulée ou modifiée par le client sauf acceptation expresse d'HL D., faute de quoi, son prix ou les frais, pertes et dommages, sont facturés et immédiatement exigibles. Le fait pour HL D. de ne pas se prévaloir à un moment quelconque des présentes conditions ne vaut pas renonciation de s'en prévaloir ultérieurement. Toutes éventuelles fournitures d'éléments supplémentaires de types : certificat de conformité, certificat d'essai, déclaration de conformité, fiche technique, manuel technique, manuel d'utilisation et d'installation, ..., devront faire l'objet d'une demande en même temps que la commande du matériel concerné.

2. OBJET - Les caractéristiques techniques et les performances des produits et prestations ainsi que tous renseignements fournis par HL D. sont indicatifs et ne peuvent donner lieu à réclamation ou réduction de prix. Les plans, études, documents techniques de réalisation de la prestation sont la propriété d'HL D. Ils ne peuvent être ni utilisés, ni communiqués à des tiers par le client.

3. ESSAIS - Sauf stipulation contraire, l'essai est effectué au sein d'HL DEVELOPPEMENT. Le client peut, lors de sa commande, demander à y assister.

4. CERTIFICATION - Le Système Qualité d'HL DEVELOPPEMENT est certifié selon la norme ISO 9001 en vigueur.

5. SPECIFICATION DU CLIENT - Le client est un professionnel: il transmet à HL D. des spécifications complètes concernant la destination et l'utilisation des produits ou de la prestation commandés. Il s'assure et fait son affaire de leur adéquation avec le site d'exploitation et du respect de la réglementation applicable au site. HL D. lui a fourni toutes les informations nécessaires pour exprimer ses besoins, sans obligation de prendre des renseignements supplémentaires ou de contrôler les spécifications du client. HL D. a présenté au client avant la commande, toutes les options possibles, celui-ci a donc opté en toute connaissance pour le choix des produits et de la prestation. Aucune autre obligation de renseignement n'incombe à HL D.

6. RECEPTION - Le client est tenu de réceptionner la prestation dès exécution et les produits dès livraison. Sans préjudice des actions vis-à-vis du transporteur, les réclamations pour tous défaut, non-conformité ou manquant doivent être formulées par écrit dans les 8 jours. Le client doit fournir toute justification quant aux anomalies dénoncées. Il laissera à HL D. toute facilité pour les constater et y remédier s'il y a lieu. Il s'abstient d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers. A défaut de dénonciation, la réception est définitive, aucune réclamation ne peut plus intervenir.

7. TAXES - Toute taxe basée sur ou calculée à partir des prix facturés ou des recettes de caisse provenant de la vente de produits ou de services doit être ajoutée au prix indiqué.

8. DELAI D'EXECUTION - Toute prestation et livraison est réalisée suivant les indications du client. Le délai de livraison, indicatif court quand les spécifications du client sont définitives et après versement de l'acompte éventuel. Le délai sera prorogé par suite de retard dans l'approvisionnement, de cas fortuit ou de force majeure, conflits sociaux, etc. ou de modification imposée par le client et acceptée par HL D. Une prorogation de délai ne peut entraîner l'annulation de la commande ou le versement de pénalités. Le client doit prendre livraison, à défaut, les frais de stockage, de transport et autre sont à sa charge. La livraison ne peut intervenir que si le client est à jour de toute obligation et tout paiement à l'égard d'HL D.

9. LIVRAISON - La livraison, globale ou partielle y compris anticipée, a lieu par remise directe au client, par avis de mise à disposition ou par délivrance à un expéditeur ou à un transporteur dans les locaux d'HL D. La prestation et les produits sont livrables selon l'INCOTERM 2002 EXW. Si le transporteur est désigné par HL D., HL D. agit au nom, pour le compte et aux frais du client. Sauf instruction préalable et écrite, renouvelée à chaque expédition, HL D. n'est tenu de souscrire ni assurance, ni déclaration de valeur ou déclaration d'intérêt à la livraison pour le compte du client, quelle que soit la valeur de la prestation. Dans ce cas des frais sont facturés en sus comme suit:

- Commande inférieure à 500,00 € HT: application de 20,00 € HT de frais administratifs;
 - Franco de port à partir de 800,00 € HT (hors barres de 6M, et livraisons hors France métropolitaine);
- HL D. n'est pas responsable du mode de transport, de paiement, du tarif appliqué par le transporteur.

10. LE PRIX - Le prix d'HL D. figure sur le devis et confirmation de commande. Il sera au besoin revu par HL D. pour tenir comptes des modifications du client si elles sont acceptées par HL D., ou des impératifs de réalisations s'agissant de prestations.

11. FACTURE / PAIEMENT - Chaque livraison donne lieu à une facture. La TVA est celle en vigueur au jour de la facturation. Elle est payable à 30 jours fin de mois le 15 par tous moyens, les agios sont dans ce cas à charge du client. HL D. peut fixer à tout moment un plafond au découvert de chaque client.



Conditions Générales de Vente



12. DETERIORATION DU CREDIT CLIENT / RETARD DE PAIEMENT - Ils justifient l'exigence de garanties ou d'un paiement comptant avant l'exécution des commandes, HL D. peut aussi annuler tout ou partie des commandes et prononcer l'exigibilité de toutes ses créances, suspendre l'exécution des commandes, sans préjudice de toute autre voie d'action. Tout impayé donnera lieu au paiement de pénalités à un taux égal au taux légal + 7 points, outre les intérêts de retard aux taux légal + 3 points, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € dès le 1^{er} jour de retard de règlement. Faute de paiement 48 heures après sommation, le contrat sera résolu de plein droit si bon semble à HL D., qui pourra exiger la restitution des produits sans préjudice de tous dommages et intérêts. La résolution frappera la commande en cause, et toute autre livrée ou non, que son paiement soit ou non échu. Le non-paiement d'une échéance entraîne l'exigibilité de toutes les créances sans mise en demeure. Ainsi en est-il de tout changement affectant la personnalité du client ou le crédit de celui-ci, comme en cas de vente, cession, nantissement, apport en société du fonds de commerce, cession d'actions ou de participation, fusion, scission, changement de dirigeants, liquidation amiable, etc. Dans tous les cas, les sommes dues pour toute cause deviendront immédiatement exigibles si HL D. n'opte pas pour la résolution des commandes ou pour leur paiement anticipé, le client devra supporter les pertes subies et les frais occasionnés par toute procédure et une indemnité de 20 % de l'impayé. Le paiement ne peut être suspendu ou compensé sans accord écrit, préalable d'HL D. Tout paiement s'impute d'abord sur les intérêts, les pénalités, la clause pénale, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne. Le retard ou défaut de paiement ne peut être justifié a posteriori par une réclamation. Les acomptes perçus avant l'annulation de commande seront imputés sur le prix, les dommages-intérêts, frais d'études, d'approvisionnement, de réalisation, etc. dus par le client, soit au minimum le prix de la commande en application du §1, le solde est de suite exigible.

13. RESERVE DE PROPRIETE - Les produits appartiennent à HL D. jusqu'à encaissement intégral du prix. Ce droit de propriété inclut les améliorations et adjonctions du client. Il signale à HL D. tout sinistre, RJ, LJ, ou liquidation amiable, saisie ou mesure de tiers sur les produits impayés et l'informe des lieux où ils se trouvent. Le client s'interdit de donner les produits en sûreté et n'effectue aucune opération susceptible de préjudicier à HL D. Il ne revend pas les produits avant complet paiement du prix, sauf autorisation écrite et préalable d'HL D. En cas de revente, il déclare d'ores et déjà céder à HL D. la créance née de la vente à un sous-acquéreur et autoriser HL D. à percevoir sa créance, du prix dû par le sous-acquéreur. Le client informera sans délai HL D. de son identité exacte et complète et fera connaître au sous-acquéreur, au plus tard au moment de la conclusion du contrat, la réserve de propriété de HL D. Si HL D. et le client entretiennent un compte courant, son solde débiteur représentera le prix dû par le client, qui pourra être revendiqué par HL D., qui en sera réputé propriétaire. La revendication s'effectue par LRAR enjoignant au client de remettre HL D. en possession. A défaut, HL D. sollicitera la restitution sous astreinte. La revendication ne constitue ni résolution, ni résiliation du contrat. Elle peut être exercée par HL D., en cas de non-respect par le client de l'une quelconque de ses obligations, ou si HL D. a des raisons de penser qu'il ne sera pas à même de respecter les échéances convenues. Tous les frais et honoraires de la revendication seront à la charge du client.

14. GARANTIE CONTRACTUELLE / LEGALE - Validité de la garantie 12 mois à compter de l'expédition. Cette garantie se limite à la réparation ou au remplacement de la pièce reconnue défectueuse par HL D., à qui elle est retournée en l'état par le client, à ses frais et risques, après accord exprès d'HL D. Toute pièce remplacée reste la propriété d'HL D. La réparation ou le remplacement pendant la période de garantie ne proroge pas le délai de garantie. Une nouvelle garantie n'est pas due sur la pièce remplacée ou réparée en cours de garantie. Toute garantie légale ou contractuelle est exclue en cas d'utilisation anormale, non-conforme aux spécifications, d'intervention du client, d'un tiers, d'inobservation des règles de l'art, d'usure normale, de détériorations volontaires ou non, d'accident ou d'une manipulation quelconque, d'un défaut de surveillance, d'entretien, ou de stockage. Toute réparation ou tout remplacement effectué par HL D. en dehors de la période de garantie éventuellement accordée conformément au §12 est facturée au client.

15. RESPONSABILITE LEGALE OU CONTRACTUELLE - Dans tous les cas, elle est limitée à la remise en état. Des pénalités, des intérêts de retard, une indemnisation, l'annulation ou la résolution du contrat sont exclus. Sont de même exclus de toute garantie, tout dommage aux biens, tout dommage immatériel direct ou indirect, toutes pertes d'exploitation, en général tout préjudice subi par le client ou un tiers. Le client est tenu de faire toute diligence pour diminuer son dommage qui restera à sa seule charge. Il ne pourra en aucun cas faire valoir sa propre négligence pour émettre une prétention quelconque à l'égard d'HL D. La responsabilité éventuelle d'HL D. dans les conditions prévues aux § 12 et 13 ne peut être mise en cause que dans un délai de 10 jours à compter de la réception du matériel ou de la prestation par le client. Aucune responsabilité du fait des produits n'est encourue par HL D. en application de l'article 1386-15 du code civil.

16. DROIT APPLICABLE / TRIBUNAUX COMPETENTS - Les présentes conditions générales sont régies par le droit français et tout litige sera de la compétence des Tribunaux de Lyon, y compris en cas de recouvrement; en cas d'appel en garantie, de pluralité de défendeurs et en cas de référé. Mais HL D. pourra saisir toute autre juridiction également compétente. Seule la version française des présentes conditions fera foi.